



44^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue Interactif avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés

Genève, le 02 juillet 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Représentante spéciale pour son rapport et son engagement pour la protection des enfants dans les conflits armés.

La Suisse tient à rappeler à toutes les parties à un conflit armé leurs obligations quant à la protection des enfants découlant du droit international humanitaire, des droits de l'homme et des réfugiés ainsi que des normes de protection de l'enfance.

Cette année, nous célébrons le 15^e anniversaire de la résolution du Conseil de sécurité 1612. Le mécanisme établi par cette résolution doit être garanti, et en particulier la collecte systématique d'informations suite à de graves violations commises contre les enfants dans les conflits armés. La Suisse encourage la Représentante spéciale à continuer à fournir une liste complète, impartiale, indépendante, précise et basée sur des preuves avérées des parties qui commettent de graves violations contre des enfants lors d'un conflit armé.

Madame la Représentante spéciale, quelles sont les mesures mises en place par votre bureau afin d'assurer le bon fonctionnement du mécanisme d'inscription et de désinscription à la liste des parties qui commettent des violations graves des droits des enfants dans les conflits armés?

Je vous remercie.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve